

atteindre ces objets importants, et du renouvellement de l'assurance du désir sincère de Notre Gracieuse Reine de promouvoir la prospérité du Canada, et le bonheur de ses habitans."

Voici les amendemens proposés à cette adresse par le côté de l'opposition:

M. Baldwin, secondé par M. La Fontaine, propose en amendement, qu'après les mots « Affaires de cette grande Province, sous la direction de Son Excellence, » dans le second paragraphe de la motion originale, les mots suivans soient insérés, savoir :

Et pour déclarer que cette chambre, en se présentant pour la première fois devant Son Excellence, ne peut, en rendant justice à ses propres sentimens ou à ceux de ses commettans, s'empêcher de faire allusion à l'heureuse circonstance, savoir, — l'alliance de Son Excellence avec la famille de feu le comte Durham. C'est à cette homme d'état distingué que nous devons la reconnaissance par les autorités impériales du droit incontestable que nous avons, comme sujets britanniques que le gouvernement de la province soit conduit avec l'aide, l'avis et les conseils d'une administration provinciale, sous la direction du représentant du souverain, et qui, tout en étant nommée par la couronne, dans l'exercice de sa prérogative indubitable, n'en est pas moins responsable au gouverneur provincial, d'après les principes qui opèrent avec tant d'efficacité, dans l'administration du gouvernement de la mère-patrie.

« Que pénétrés de reconnaissance pour la part active et puissante qu'il a prise pour nous obtenir cet acte de justice constitutionnelle, nous ne pouvons nous empêcher de nourrir l'heureux espoir, que sous l'administration de celui qui lui est si étroitement allié, et à qui sa mémoire doit être si chère, nous serons témoins de l'application pratique de ce grand principe, et nous recueillerons les avantages qu'il est de nature à nous procurer.

« Que nous profitons de l'occasion pour féliciter Son Excellence de l'heureuse arrivée parmi nous de la comtesse d'Elgin, et pour exprimer notre espoir, que la résidence de Leurs Excellences en cette province, sera à la fois une source de satisfaction pour elles-mêmes, et d'avantages pour le pays. »

Et qu'après les mots « de donner à ses institutions ce droit à l'affection du peuple, qui est la base du crédit public et privé, et la meilleure garantie du progrès social, » dans le treizième paragraphe, les mots suivans soient insérés, savoir : —

« Affection que ces institutions ne peuvent manquer d'obtenir dans leurs bases fondamentales si elles sont de bonne foi mises à effet, suivant leur esprit, par une administration provinciale efficace, formée et agissant conformément à la pratique suivie dans la mère-patrie.

« Que cette chambre ne peut cependant s'empêcher d'exprimer son regret de ce que Son Excellence n'ait pas été conseillée de convoquer le parlement plus à bonne heure, pour prendre en considération non seulement les matières auxquelles Son Excellence a gracieusement fait allusion, mais aussi les questions importantes des municipalités et de l'éducation, et d'autres sujets d'une haute importance, sur lesquels les officiers confidentiels de Sa Majesté en cette province avaient promis de législater, aussi bien que pour prendre en considération l'état de nos finances, et ces améliorations publiques que l'on a fait espérer aux habitans de différentes parties de cette province, — mesures qui auraient promptement appelé l'attention du gouvernement et de la législature. Mais particulièrement pour prendre en considération les mesures que la nouvelle politique commerciale de la mère-patrie doit rendre nécessaires pour promouvoir les intérêts Canadiens, dans les industries importantes de l'agriculture, de commerce et de la navigation.

« Et que cette chambre a de plus à regretter que les changemens qui ont récemment eu lieu dans le personnel des conseillers responsables de Son Excellence, n'aient pas été faits assez à temps pour permettre que les élections que devaient nécessairement entraîner ces changemens, aient été achevées, et que les divers membres de l'administration provinciale pussent prendre leur siège en parlement à l'ouverture de la session. »

Mardi, 8 juin 1847.

M. Christie interpelle les ministres sur une attaque contre lui dans la Gazette de Montréal de ce jour. La Gazette a écrit : *Cet ennuyant M. Christie! N'y aura-t-il aucun moyen de l'arrêter? Fera-t-il toujours perdre le temps de la chambre et l'argent du pays avec toutes ses motions, projets de lois, etc.?* M. Christie voudrait savoir si la Gazette est l'organe du gouvernement.

M. Cayley répond que non.

Le Dr. Nelson présente une pétition de J. Picaud, *cr.*, des Trois-Rivières, pour 40 à 50 voyageurs qui durant la dernière guerre ont rendu des services au gouvernement et au pays. Le Dr. Nelson ne peut s'empêcher de faire allusion au département des terres, à qui cette affaire appartient naturellement; les pétitionnaires ont dû s'adresser à la législature parce qu'il n'y a aucun moyen d'obtenir justice en raison du département des terres. Tout le monde convient que c'est le bureau le plus mal conduit du pays, que les affaires sont obstruées de toutes manières par M. Papineau que ses propres amis de l'autre côté de la chambre ont qualifié de nuisance publique, etc., etc.

En réponse à une question faite par M. Leslie, M. Cayley informe la chambre que ce n'est pas l'intention du gouvernement d'introduire aucune mesure concernant le paiement des Pertes éprouvées dans le Bas-Canada durant la dernière session. En réponse à une autre question de M. Leslie ayant rapport au bill incorporant la Banque des Marchands réservé à la dernière session, M. Cayley dit qu'une certaine

correspondance avait eu lieu avec le gouvernement impérial concernant la circulation de petits billets, que cette correspondance était terminée favorablement et il n'y avait aucun doute que le bill serait sanctionné.

Avant d'en venir à la considération du discours du trône, M. Cayley proposa qu'une adresse fut présentée à Son Excellence, pour le féliciter de l'arrivée de lady Elgin et des autres membres de la famille de Sa Seigneurie.

M. Aylwin s'opposa à cette proposition qu'il regardait comme un acte de basse adulation, qui d'ailleurs n'avait pour objet que de prévenir les amendemens de M. Baldwin. Il était d'opinion que ce vote ridiculiserait la province chez nos voisins, et en particulier de l'autre côté de l'Atlantique, où les amis de lord Elgin seraient les premiers à rire d'un pareil procédé.

M. Prince en appela à la galanterie française, et il espérait que les membres de l'opposition ne s'opposeraient pas à cette motion. La seule objection qu'il avait, c'est que cette motion paraissait être comme un gâteau jeté à Corbère, à cause des amendemens présentés à l'adresse. Il aurait aimé que le nom du jeune comte de Durham qui se trouve ici, eût été mentionné.

M. La Fontaine n'avait aucune objection à voter pour cette proposition, pourvu qu'elle fut présentée après l'adoption des amendemens à l'adresse.

M. DeBligny partageait les opinions de l'hon. membre pour Terrebonne. Il ne voyait aucun précédent qui pût justifier la conduite des membres du ministère dans cette occasion. Cette proposition avait été suscitée par les amendemens de l'hon. M. Baldwin? On avait fait appel à la galanterie française, mais pour lui il croyait que l'adoption, en premier lieu, de l'amendement de M. Baldwin, était plus conforme à la politesse française, que tout autre procédé: il ne serait plus convenant de féliciter lord Elgin de sa connexion avec le feu lord Durham, après l'avoir complimenté sur l'arrivée des membres de sa famille en cette province.

M. Baldwin regardait cette mesure comme fort indifférente, et il pensait qu'il était mieux de se conformer aux désirs du ministère.

La motion de M. Cayley fut adoptée.

On passa ensuite à la considération du discours de Son Excellence. M. Colville, membre pour Beauharnais, fut le moteur de l'adresse.

Il se trouvait honoré d'avoir été choisi par le ministère pour présenter l'adresse en réponse au discours de Son Excellence il fallait que l'administration eût une haute opinion de sa capacité. Cependant l'adresse était si bien rédigée qu'il en approuvait tous les mots, et il n'aurait jamais crû que l'on eût pu y découvrir une seule faute, si les amendemens de l'opposition ne lui avaient été mis entre les mains. Tout ce qui contenait l'adresse avait rapport aux intérêts généraux du pays; pas un mot n'était de nature à soulever une question de parti. M. Colville repassa ensuite l'un après l'autre, les divers paragraphes de l'adresse, en les accompagnant de quelques mots dans un sens approbatif, puis il termina en faisant motion que cette adresse fut adoptée par l'assemblée.

M. Lyons, nouveau membre pour le comté de Carleton, seconda la motion. Il ne croyait pas nécessaire de corroborer les opinions de l'honorable membre pour Beauharnais, qui avait parlé assez clairement sur le sujet. Il fit quelques remarques sur le paragraphe relatif au bureau de la poste qu'il espérait voir bientôt sous le contrôle des autorités provinciales; il ne croyait pas que l'adresse pût rencontrer la moindre opposition. — *A continuer.* Revue Canadienne.

## BULLETIN.

*Rectification.* — Arrivée du R. P. McElroy à la Nouvelle-Orléans. — Sacrilège. — Retour de M. Maximilien Wangermuller à la foi catholique. — La ville épiscopale de Hildesheim. — Le R. P. Lacordaire. — Deuil à l'occasion de la mort de l'archiduc Charles en Autriche.

On écrit du St. Esprit à l'éditeur des *Mélanges* en date du 10 courant :

« M. C.... a été, ces jours derniers, occupé à l'égard de la femme de Forville dont il est parlé sur les *Mélanges Religieux* du 25 mai dernier.

« La personne qui a fait mettre cet écrit sur les *Mélanges* a induit le rédacteur en erreur, car Angélique Turcotte femme de Ls. Forville, n'est point morte par accident ni subitement comme dit les *Mélanges*, elle est morte ainsi que son enfant à la suite d'une maladie de trois mois, (en couche), et voyant approcher la fin de ses jours elle demanda à son mari à venir mourir au sein de sa famille et le mari pour se rendre à ses désirs fit demander le père Turcotte son beau-père de venir chercher sa fille. Le père alors est allé chercher sa fille ainsi que son enfant, et les amena couchés sur un lit dans sa voiture et en arrivant à la porte ils sont morts tous les deux.

« Et M. J...., coronaire, voyant cet accident funeste et cette mort